

## CFA de l'académie de Versailles

# BTS - PROFESSIONS IMMOBILIÈRES

UFA La Plaine de Neauphle - 3 Place Naguib Mahfouz 78190 Trappes

### OBJECTIFS

Le titulaire du BTS Professions immobilières exerce son activité au sein de cabinets d'administration de biens, d'agences immobilières, d'organismes HLM, d'offices notariaux, de sociétés de promotion-construction ou de collectivités gérant leur patrimoine immobilier.

Il sera en mesure :

- D'assurer le conseil et l'interface dans la transaction immobilière entre le vendeur et le demandeur d'un bien immobilier
- D'assurer les fonctions de syndic de copropriété dans la gestion de copropriété
- D'assurer les fonctions de conseiller en location dans la gestion locative

### CONTENU

Compétences professionnelles :

- Conseil en ingénierie de l'immobilier
- Techniques immobilières
- Transaction immobilière
- Gestion immobilière

Savoirs :

- Culture générale et expression
- Langue vivante étrangère
- Communication professionnelle en français et en langue étrangère

### PUBLICS

- Salarié en Contrat d'Apprentissage

### DURÉE

De 675 h

### DATES

Date de début : 01 septembre 2025

Date de fin : 29 août 2026

### PRÉ-REQUIS

Niveau 4 (ex IV)

Niveau 4 : Bac technologique (STT) ou général ou professionnel.

### NIVEAU DE SORTIE

Niveau 5 (BTS)

### VALIDATION

- Diplôme / unité de diplôme  
BTS professions immobilières

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- A distance
- Cours du jour
- Face à face

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuves ponctuelles et Contrôles en cours de formation (CCF)

## POURSUITE D'ACTIVITÉS

L'activité immobilière s'exerce dans de nombreux domaines tels que la construction et l'habitat, la commercialisation, la location, la gestion individuelle et collective de biens neufs ou anciens. Ces différentes activités relèvent à la fois du secteur privé et du secteur public, dont l'immobilier social. La spécificité de ce BTS permet à son titulaire une insertion rapide. Après le diplôme, il travaille au sein de différents types d'entreprises, en agence, en société immobilière ou en cabinet d'administration de biens (gérance locative ou syndicats de copropriétaires).

Il peut également travailler en société de promotion-construction, ou en entreprise ou collectivité qui gère son propre patrimoine immobilier. Dans les petites structures, il est polyvalent, ses tâches recouvrent aussi bien les contacts quotidiens avec les clients que l'organisation administrative, comptable et informatique.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Apprentissage uniquement en deuxième année.

[Fiche RNCP 38380](#)

Moyens matériels : Plateaux techniques équipés avec le matériel et appareils nécessaires aux formations en fonction du domaine d'activité, salles banalisées, salles informatiques. Centre d'informations et de documentation. Restauration sur site.

Moyens humains : enseignants de l'éducation nationale. Interventions ponctuelles de professionnels du secteur possibles.

Modalités de recrutement : Parcoursup, dossier de candidature, entretien, tests, positionnement pédagogique. Possibilité d'intégrer le cycle de formation en deuxième année en fonction de l'expérience professionnelle du candidat.

Modalités pédagogiques : Alternance centre de formation et entreprise. Cours en face à face ou distanciel possible. Mises en situations professionnelles. Chef d'œuvre.

## COÛT

Reste à charge 0 €

## FINANCEMENT

- Entreprise et OPCO

## DOMAINES PROFESSIONNELS

- Banque, assurance, immobilier

## CONTACT

Mme Laurence Calendini

Tél : 06 09 67 51 23

Mail : [laurence.calendini@ac-versailles.fr](mailto:laurence.calendini@ac-versailles.fr)

## RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Charleen Courtois

[charleen.courtois@ac-versailles.fr](mailto:charleen.courtois@ac-versailles.fr)

## ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) apprenti(e) en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation en alternance.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence. Les équipes du CFA académique sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation en alternance.

